



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-
autorisant le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux
du bassin versant de l'Yerres-Seine
à effectuer des travaux de restauration de la continuité écologique
au droit du ru de l'Étang de Beuvron et les déclarant d'intérêt général

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)

Consultation du 28 octobre 2023 au 18 novembre 2023 inclus

Le projet d'arrêté de déclaration au titre de l'article L. 214-1 et suivants déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique au droit du ru de l'Étang de Beuvron projeté par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres-Seine a été soumis à la consultation du public du 28 octobre 2023 au 18 novembre 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/DIG-Travaux-de-restauration-de-la-continuite-ecologique-au-droit-du-ru-de-l-Etang-de-Beuvron>

et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante :

- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr

ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne - Service Environnement et Prévention des Risques

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au directeur départemental des
territoires

Laurent BEDU